



France Du Peuple
Mouvement Citoyen Apolitique représentant le Peuple de France
www.francedupeuple.com

**CONTRAT D'ENGAGEMENT ENTRE LE PEUPLE DE FRANCE
ET L'ÉTAT MAJOR DES FORCES ARMÉES FRANÇAISES
AFIN DE SAUVER LA NATION ET RESTITUER LES DROITS SOUVERAINS DU PEUPLE DE FRANCE
ET DE MISE EN PLACE DE LA PREMIÈRE DÉMOCRATIE AU MONDE EN FRANCE**

Dans le cadre des intérêts supérieurs de la Nation et du Peuple de France est établi ce contrat «Peuple-Armée» sous la supervision de cinq avocats ayant comme objet la protection de la souveraineté et indépendance de notre Nation, la France, et la mise en sécurité du Peuple de France, et de rendre justice pour les crimes de haute trahison, de crime contre l'humanité, de crime de pédocriminalité et de la mise en place de tribunaux militaires pour toutes personnes morales ou physiques liées.

ENTRE d'une part,

L'ETAT MAJOR DES FORCES ARMÉES FRANÇAISE

représenté par

ET d'autre part,

LES Représentants du mouvement citoyen «France Du Peuple»

représenté par



1/ _____

2/ _____

3/ _____

4/ _____

5/ _____

Et en présence des avocats suivants:

1/ _____

2/ _____

3/ _____

4/ _____

5/ _____

EST ÉTABLI LE PRÉSENT CONTRAT QUE CHAQUE PARTIE S'ENGAGE À RESPECTER DANS LES INTÉRÊTS SUPÉRIEURS DE LA NATION ET DE CEUX DU PEUPLE DE FRANCE AFIN DE PROTÉGER LA NATION FRANÇAISE ET LE PEUPLE DE FRANCE ET ASSURER LA SOUVERAINETÉ ET L'INDÉPENDANCE DE LA NATION FRANÇAISE ET DE L'INSTAURATION EN FRANCE DE LA PREMIÈRE DÉMOCRATIE AU MONDE À L'AIDE DES FORCES ARMÉES FRANÇAISES ET POUR RENDRE JUSTICE, SOUVERAINETÉ ET LIBERTÉ AU PEUPLE DE FRANCE SOUVERAIN,

S'ACCORDE À RESPECTER LES ENGAGEMENTS SUIVANTS ACCEPTÉS PAR CHACUNE DES PARTIES ET DONT AUCUNE DES PARTIES EN PRÉSENCE NE POURRA DÉRROGER POUR QUELQUES MOTIFS QUE CE SOIT ET VALIDE POUR UNE DURÉE MAXIMALE N'EXÉDANT PAS VINGT-TROIS MOIS À PARTIR DE LA DATE DE SIGNATURE DU PRÉSENT CONTRAT, TEMPS NÉCESSAIRE À LA MISE EN PLACE DE LA STRUCTURE FONCTIONNELLE ET PÉRENNE DE LA PREMIÈRE DÉMOCRATIE AU MONDE ET DE REMETTRE À L'ÉCHÉANCE DE CETTE MISE EN PLACE, LA PLEINE SOUVERAINETÉ ET LIBERTÉ AU PEUPLE DE FRANCE,



ENGAGEMENT N°1 :
RESPECT DE LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN DE 1789
ET DU CODE CIVIL DE 1804 ORIGINAL

L'Etat Major des Forces Armées Françaises s'engage à respecter la déclaration des Droits de l'Homme de 1789 ainsi qu'à défendre et protéger la Nation Française et le Peuple de France.

ENGAGEMENT N°1-1 :
SOUVERAINETÉ PLEINE ET ENTIÈRE DU PEUPLE DE FRANCE & LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'Etat Major des Forces Armées Françaises s'engage à reconnaître et respecter et protéger la pleine souveraineté du Peuple de France, sans distinction de religion ni de couleur de peau.

L'Etat Major des Forces Armées Françaises s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de chaque individu composant le Peuple de France et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

L'Etat Major des Forces Armées Françaises adhère loyalement à l'égard des valeurs de la France, de l'application des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 et s'engage à remettre la pleine souveraineté au seul et unique Peuple de France dans un délais n'excédant pas 23 mois tout au plus.

L'Etat Major des Forces Armées Françaises accepte d'assurer la sécurité de la Nation et du Peuple de France sur l'ensemble du territoire durant la période de transition dont l'objectif final est la mise en place de la première démocratie au monde en France et la remise de la pleine souveraineté au Peuple de France.

ENGAGEMENT N°1-2 :
CONSTITUTION DU «CONSEIL DES SAGES»

L'Etat Major des Forces Armées Françaises s'engage à mettre en oeuvre la réquisition des experts, tous domaines confondus, nécessaire à la mise en place d'une structure pérenne et fonctionnelle de la première démocratie française et à respecter les décisions réfléchies de ce «Conseil des Sages» dont les représentants France Du Peuple remet une liste non exhaustive de ses membres pouvant évoluer dans le temps sur simple recommandation avec enquête individuelle préalable de chacun de ses membres et vérification du casier judiciaire vierge respectif à chacun de ses membres.

Le «Conseil des Sages» ne dispose d'aucun pouvoir exécutif. Les membres du «Conseil des Sages» apporte leurs expertises en conjugaison afin de déterminer la meilleure structure et les règles fondamentales de base constituant un socle solide au modèle structurel de la première démocratie en France et tenant compte du vivant sous toutes ses formes, de l'environnement biologique naturel et du devoir de transmission de ces valeurs.

L'Etat Major des Forces Armées Françaises s'engage à mettre en oeuvre tous les moyens de contrôle et de sécurité tant aux décisions prises par le «Conseil des Sages» qu'à la loyauté de chacun de ses membres et s'assure de l'imperméabilité de ce «Conseil des Sages» par toutes entités morales ou physique, nationale ou étrangère.

ENGAGEMENT N°1-3 :
INDÉPENDANCE DE LA NATION FRANÇAISE ET SOUVERAINETÉ DE LA NATION ETATIQUE

L'Etat Major des Forces Armées Françaises s'engage dès la signature du contrat / consensus «Peuple-Armée» de:

-Fermer les frontières pour un délais maximum n'excédant pas 23 mois à compter de la date de signature du présent



contrat «Peuple-Armée»

- De quitter **avec effet immédiat** pour cause de **force majeure vitale**:

- . L'Union Européenne
- . L'OTAN
- . L'ONU
- . L'OMS

ENGAGEMENT N°1-4 :
RENDRE JUSTICE & INTRODUCTION DE NOUVELLES PEINES EXCEPTIONNELLES

L'Etat Major des Forces Armées Françaises s'engage à rendre justice via la mise en place de tribunaux militaires par la mise aux arrêts de toutes personnes physiques ou morale pour les crimes de haute-trahison, de crime contre l'humanité, de crime de pédocriminalité et de tous groupuscules religieux ou non complotant contre les intérêts supérieurs de la Nation et du Peuple de France ou de tous individus ayant un lien ou participant à nuire aux intérêts supérieurs de la Nation et du Peuple de France.

L'Etat Major des Forces Armées Françaises, après fermeture des frontières et mises aux arrêts des personnes énoncés ci-après, s'engage à introduire des peines de prison exemplaires et exceptionnelles aux crimes cités ci-dessous et à ré-introduire le délit de «haute-trahison» et d'établir un référendum télévisé destiné au Peuple de France concernant les crimes suivants:

- CRIME DE HAUTE TRAHISON
- CRIME CONTRE L'HUMANITE / CRIMES SECTAIRES / SATANISME / AUTRES CRIMES
- CRIME DE PEDOCRIMINALITE
- CRIME DE COMLOT CONTRE LES INTERÊTS DE LA NATION ET DU PEUPLE FRANCAIS
- CRIME DE DESINFORMATION AYANT ENTRAINE ET TROMPE LE PEUPLE DE FRANCE (vaccin covid 19)
- CRIME DE TROMPERIE POUR NON APPLICATION DES LOIS (CODE CIVIL DE 1804 ET ILLEGALITE DE TOUTES LES LOIS APRES 1804)
- CRIME D'ABUS DE BIENS SOCIAUX (CUMULS DE RETRAITES, FINANCEMENTS ILLEGAUX DE SALAIRES ET AUTRES FINANCEMENTS ABUSES)

Et de proposer les peines exemplaires suivantes, sous forme de référendum et soumis au choix du Peuple de France, pour chacun des crimes énoncés ci-dessus:

- PEINE DE MORT
- PEINE DE RECLUSION CRIMINELLE A PERPETUITE AVEC 33 ANS DE SURETE
- PEINE DE 20 ANS DE PRISON FERME
- PEINE DE 10 ANS DE PRISON FERME

et de diligenter des enquêtes individuelles pour les personnes suivantes:

- MAGISTRATS
- PREFETS
- PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE
- FORCE DE L'ORDRE (TOUS GRADES)
- ARMEES FRANCAISES
- JOURNALISTES (TELEVISION, RADIO, PRESSE) ET DIRECTEURS DE PUBLICATIONS
- INTERVENANTS, EXPERTS ET MEDECINS (DONT CEUX AYANT PARTICIPES AUX DIFFERENTS PROGRAMMES DE TELEVISION ET RADIO) (COVID-19)
- ET TOUS CEUX AYANT OEUVRES CONTRE L'INTERÊT DE LA NATION ET/OU DU PEUPLE DE FRANCE (GROUPES SECTAIRES, INDIVIDUS...)

France Du Peuple - Mouvement Citoyen Apolitique - www.francedupeuple.com - © Tous Droits Réservés aux Peuple de France sans distinction de couleur de peau ni de religion conforme à la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789

Pour les intérêts supérieurs de la Nation Française et ceux du Peuple de France et faire valoir ce que de droit.

PARAPHE DES SIGNATAIRES DU PRÉSENT CONTRAT PEUPLE-ARMÉE:



- AINSI QUE TOUS CEUX QUE LES ENQUÊTES INDIVIDUELLES OU COLLECTIVES AURONT DENONCES

ENGAGEMENT N°2 : OBJECTIFS & SOUVERAINETÉ DU PEUPLE DE FRANCE

L'Etat Major des Forces Armées Françaises reconnait la pleine et entière souveraineté du Peuple de France dans sa globalité, disposant de la nationalité française, sans distinction de religion ni de couleur de peau, et que seul le Peuple de France peut abroger ou autoriser les lois, valider la future et nouvelle constitution de la Démocratie Française en tant que première démocratie au Monde par la voie de référendum.

L'Etat Major des Forces Armées Françaises s'engage à collaborer avec le «Conseil des Sages» et avec l'accord et la décision finale du seul du Peuple de France, disposant de la nationalité française, dans l'intérêt supérieur de la Nation et du Peuple de France lui-même en accord avec les obligations de protection et de défense du vivant sous toutes ses formes et de la protection et de défense de l'environnement biologique naturel et veille à ce que ces prérogatives soient pleinement respectées dans chaque proposition et décision quant à la définition et déclaration de la constitution française en tant que démocratie directe et des lois promulguées et validées par le Peuple de France Souverain par voie de référendum.

ENGAGEMENT N°3 : LIBERTÉ DU PEUPLE DE FRANCE & PROPOSITIONS RECEVABLES

L'Etat Major des Forces Armées Françaises s'engage à à respecter la liberté de chaque individu, quelque soit leurs sexes ou religion ou couleur de peau, disposant de la nationalité française, de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leurs droits de ne pas en être arbitrairement exclus ou entendus quant aux propositions soumises par un groupe d'individus, quelque soit leurs sexes ou religion ou couleur de peau, disposant de la nationalité française, et disposant de 500.000 (cinq cent milles) signataires de ces propositions alors obligatoirement soumises au «Conseil des Sages» qui délibère sur chaque proposition en apportant son avis sur ces propositions dans l'intérêt supérieur de la Nation et du Peuple de France et la compatibilité de ces propositions avec le devoir de défense et de protection du vivant sous toutes ses formes et de la protection et la défense de l'environnement biologique naturel et du devoir et obligation de transmission des richesses du vivant sous toutes ses formes et de l'environnement biologique naturel aux générations futures.

Le «Conseil des Sages» donne de manière transparente et impartiale son avis d'expertise sur chacune des propositions faites par un ou des individus de nationalité française et dont les 500.000 (cinq cent milles) signataires disposent également de la nationalité française et que le Peuple de France Souverain valide ou non chaque proposition par voie de référendum.

ENGAGEMENT N°4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'Etat Major des Forces Armées Françaises s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi définie et promulguée par voie de référendum par le Peuple de France Souverain.

L'Etat Major des Forces Armées Françaises s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

L'Etat Major des Forces Armées Françaises prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N°5 : FRATERNITÉ ET PRÉVENTION DE LA VIOLENCE

L'Etat Major des Forces Armées Françaises s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers,

l'Etat Major des Forces Armées Françaises s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à



ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N°6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'Etat Major des Forces Armées Françaises s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

L'Etat Major des Forces Armées Françaises s'engage à respecter les lois promulguées par le Peuple de France par voie de référendum et règles émises sur la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789 en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de chaque individus composant le Peuple de France et disposant de la nationalité française, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence. L'Etat Major des Forces Armées Françaises s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de chaque individus composant le Peuple de France et disposant de la nationalité française et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, militaire ou civil, ou sous son commandement, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement internes ou extérieures ou d'une puissance étrangère.

L'Etat Major des Armées Françaises s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité et s'engage à les défendre et les protéger en tant qu'ambassadeur du futur de notre Nation.

ENGAGEMENT N°7 :

MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME ÉLECTRONIQUE SÉCURISÉE PAR DOUBLE AUTHENTIFICATION POUR PERMETTRE LES RÉFÉRENDUMS ADRESSÉS AU PEUPLE DE FRANCE

L'Etat Major des Armées Françaises s'engage à mettre en oeuvre un système électronique accessible H24, 7j/7 destiné à recueillir le choix du Peuple de France quant aux décisions engageant la Nation, à la définition de la Constitution Démocratique Française, à la validation et promulgation des lois, sous le conseil avisé du «Conseil des Sages» informant de manière transparente et impartiale les conséquences du choix de chaque question par voie de référendum dans l'objectif unique d'informer le Peuple de France en vue du vote éclairé et informé par voie de référendum du Peuple de France.

La double authentification connectée au système administratif actuel dont le numéro d'identification fiscale afin de garantir que le vote de chaque individus et de chaque référendum émane de tous individus de nationalité française composant le Peuple de France.

L'Etat Major des Armées Françaises s'engage à mettre en place les outils, sécurisés et contrôlés par tous les moyens disponibles, recueillant les votes de chaque individus composant le Peuple de France, devra être disponible sur internet en accès libre et par le moyen d'une application officielle également accessible et téléchargeable par chaque individu, disposant de la nationalité française, composant le Peuple de France.

L'Etat Major des Armées Françaises s'engage à diffuser à la télévision et en temps réels chaque question soumises par voie de référendum et veille à ce que chaque proposition émanant de tous individus ou groupes d'individus de nationalité française et disposant de 500.000 (cinq cent mille) signataires de nationalité française à soumettre la(les) proposition(s) au «Conseil des Sages» qui valide la soumission de la (des) proposition(s) validée(s) par les 500.000 signataires de nationalité française dans le respect des obligations relatives à la protection du vivant sous toutes ses formes, à la protection de l'environnement naturel biologique, n'allant pas à l'encontre des obligations d'interdiction d'utilisation de produits chimiques dans l'environnement naturel biologique ni à l'interdiction de toutes modifications génétiques du vivant (exemple: OGM), ni allant contre l'intérêt supérieur de la Nation et de l'intérêt supérieur du Peuple de France.

ENGAGEMENT N°8 :

RESPECT DES SYMBOLES DE LA PREMIÈRE DÉMOCRATIE AU MONDE FRANÇAISE

L'Etat Major des Armées Françaises s'engage à respecter le drapeau tricolore, la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 et du Code Civil de 1804 et reconnaît de manière ferme et définitive la pleine Souveraineté du Peuple de



France et s'engage à oeuvrer dans les intérêts supérieurs de la Nation et de ceux du Peuple de France, sans distinction de couleur de peau ni de religion et s'engage à restituer la pleine liberté et souveraineté au seul et unique Peuple de France dans un délais maxim de vingt-trois mois à compter de la date de signature de ce contrat établi entre le Peuple de France et l'Etat Major des Forces Armées Françaises en présence des deux avocats présents lors de la signature de ce contrat.

L'Etat Major des Armées Françaises s'engage à abolir le slogan maçonnique français «Liberté, Egalité, Fraternité» et à adopter et respecter le nouveau «Fraternité, Equité, Liberté» en tant que valeurs de la Démocratie Française.

L'Etat Major des Armées Françaises s'engage à respecter le drapeau tricolore

Pour la France et le Peuple de France.

Fait en 20 exemplaires à , PARIS FRANCE

le

Signature de l'Etat Major des Armées de France

Signature des représentants du Peuple de France

Signature de l'avocat(e) numéro 1

Signature de l'avocat(e) numéro 2

Signature de l'avocat(e) numéro 3

Signature de l'avocat(e) numéro 4

Signature de l'avocat(e) numéro 5